



DÉLIBÉRATION

du 4 novembre 2025

| | |
|---|---|
| Présents : 21 Excusés : 4 3 pouvoirs Absents : / Votants : 24 En exercice : 25 | L'an deux mille vingt-cinq, le quatre novembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire. Étaient présents : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, Mme Laura BRETAUD, M. Bruno CHICOISNE, Mme Maria COURTAY, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Agnès LEMARIE, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Sandrine SUTEAU Mme Nadine YOU Étaient absents excusés : Mme Laurence BERNARD TANGUY (ayant donné pouvoir à Sandrine MARTINY), M. Jérôme LECERF (ayant donné pouvoir à Isabelle LEAUTE), Mme Sandrine SUTEAU Mme Turkan RENZO, Assistaient également au titre des services : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX Secrétaire de séance : Maria COURTAY Date de la convocation : 29 octobre 2025 |
| Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>5 nov. 2025</u> Publiée, le <u>6 nov. 2025</u> Notifiée, le | |
| Délibération n°25.6.17 | AFFAIRES GÉNÉRALES <i>Modifications des statuts de Territoires d'énergie 44</i> |

Dans le cadre de son projet de mandat, les élus du Comité syndical de TE44 ont souhaité mettre en œuvre des actions permettant, notamment, de renforcer la qualité des relations avec les collectivités tout en garantissant l'accès à un service public de l'énergie de qualité pour tous, au coût le plus juste.

Dans ce cadre, il est proposé de réviser les statuts actuels de TE44 dans l'objectif de :

- **Clarifier le périmètre de chaque compétence du syndicat**
- **Intégrer les missions accessoires réalisées par les services de TE44 au bénéfice des collectivités adhérentes ou tiers intéressés, qui ont été développées au cours du mandat,**
- **Assurer la représentativité de chaque territoire au sein des assemblées délibérantes de TE44,**

Le projet de statuts modifiés prévoit :

- Définition exhaustive du périmètre de chaque compétence et des missions complémentaires éventuelles réalisées par le syndicat en parallèle,
- Création d'une compétence optionnelle « Système thermique locaux » à destination de l'ensemble des adhérents du syndicat, permettant de proposer un accompagnement complet des sujets liés à la chaleur renouvelable,
- Evolution des modalités d'adhésion et de retrait par une collectivité à une compétence statutaire de TE44,
- Diminution du nombre de représentants titulaires / suppléants par collectivité adhérente,
- Abaissement du seuil de population permettant l'attribution d'un 2^{ème} délégué pour un territoire au Comité syndical,

Après avoir entendu cet exposé,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5211-17, L5211-20 et L5711-1 et suivants,

Vu les statuts de TE44 en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral en date du 18 janvier 2023,

Vu la délibération n°CS-2025-55 du Comité syndical de TE44 du 25 septembre 2025, approuvant le projet de révision statutaire du syndicat,

Vu le projet de révision des statuts de TE44,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité (24 votants) :**

► **APPROUVE** les nouveaux statuts de TE44 et leurs annexes,

Maria COURTAY
Secrétaire de séance



**Le Maire,
Nadine YOU**

